

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – PROGRAMME FIDELITE TERRACAMPS

SOMMAIRE

1. OBJET DU PROGRAMME.....
2. DÉFINITIONS
3. ADHÉSION AU PROGRAMME
4. UTILISATION DU PROGRAMME.....
5. GAIN DE POINTS
6. VALIDITÉ DES POINTS
7. CONSOMMATION DES POINTS
8. STATUTS ET AVANTAGES SPECIFIQUES.....
9. PASSAGE DE LA CARTE DE FIDELITE AU PROGRAMME DE FIDELITE TERRACAMPS FAMILY.....
10. RÉCLAMATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME TERRACAMPS FAMILY
11. RÉSILIATION ET RESPONSABILITÉ
- 11.1. RESILIATION A L'INITIATIVE DU MEMBRE.....
- 11.2. RESILIATION A L'INITIATIVE DE TERRACAMPS
- 11.3. EFFETS DE LA RESILIATION.....
12. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES
13. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET LOI APPLICABLE

1. OBJET DU PROGRAMME

Le Programme de fidélité « Terracamps Family » a pour objet de faire bénéficier ses adhérents (les membres) des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans les Terracamps. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation fidélité décrivent les modalités d'adhésion au programme de fidélité Terracamps Family par le Client Terracamps.

2. DÉFINITIONS

Membre : le client ayant souscrit en acceptant les présentes CGU du Programme de fidélité « Terracamps Family »

Programme : le programme de fidélité « Terracamps Family »

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 3.

3. ADHÉSION AU PROGRAMME

Il est possible d'adhérer au Programme :

- En s'inscrivant en ligne sur le site www.terracamps.com via l'espace dédié
- En ligne via le compte client Terracamps
- Ou lors d'un séjour dans l'un des campings Terracamps, sur demande à l'accueil.

L'adhésion au Programme est gratuite, et effective à réception par le Membre d'un email lui confirmant son adhésion, avec son numéro de physical card.

Peuvent adhérer au Programme toutes les personnes physiques majeures ayant la capacité juridique de contracter. Le compte fidélité « Terracamps Family » est strictement personnel et ne peut être ni vendu, ni cédé, ni prêté.

Pour bénéficier du Programme de Fidélité, le client ne doit pas nécessairement disposer d'un compte client sur le Site internet de Terracamps.

Pour adhérer, le client doit prendre connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve à cet effet.

4. UTILISATION DU PROGRAMME

Pour bénéficier des avantages du Programme, le Membre doit indiquer son numéro de Compte « Terracamps Family » lors de chaque réservation ou sur place lors de son séjour en camping. Le respect de ces dispositions conditionne l'octroi des avantages du Programme.

5. GAIN DE POINTS

Pour chaque séjour dans un camping Terracamps, le compte fidélité « Terracamps Family » sera crédité de 1 point par euro facturé par le camping au Membre. Les points sont acquis et consommables dans un délai de 7 jour maximum après la fin du séjour. Sont éligibles au gain de points les séjours réservés sur le site www.terracamps.com, ou directement auprès des établissements du réseau Terracamps.

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles au gain de points :

- Les frais d'électricité
- Les frais de dossier
- La garantie annulation
- La taxe de séjour
- Restauration ;
- Vente de prestations extérieures au camping (billetterie, activités extérieures, ou toute autre prestation délivrée par un autre organisme que le camping) ;
- Contrat résidentiel.
- Les forfaits curistes
- Les séjours effectués pour un motif professionnel
- Les séjours « de groupe »

Le nombre de points acquis par séjour est augmenté de 50 points à compter du 2ème séjour effectué sur la même année calendaire, du 1er janvier au 31 décembre, la date de début de séjour faisant foi, sous réserve que lesdits séjours aient bien fait l'objet d'un crédit de point.

Offre de bienvenue : 150 points seront crédités au compte Terracamps Family pour toute nouvelle souscription à compter du 8 avril 2022. Les points cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

6. VALIDITÉ DES POINTS

Les points acquis sont valables 36 mois à compter de la date de fin de séjour. Tout nouveau séjour dans ce délai vient prolonger la validité des points de 36 mois.

7. CONSOMMATION DES POINTS

Les points acquis sont convertibles en remise sur les séjours dans les campings du réseau Terracamps selon le barème ci-dessous, dans la limite de 50€ maximum par séjour :

- 150 pts = 5€ de remise
- 300 pts = 10€ de remise
- 500 pts = 15€ de remise
- 1000 pts = 30€ de remise
- 1500 pts = 50€ de remise

Ces remises sont applicables sur les séjours réservés via les canaux de distribution Terracamps : site www.terracamps.com, ou directement auprès des établissements du réseau Terracamps. Elles sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

Les promotions et avantages liés au programme de fidélité ne peuvent pas être cumulés à une autre offre promotionnelle, tarif réduit ou spécial. Ces promotions et avantages ne s'appliquent que sur les tarifs touristes, et sur des séjours d'une nuit minimum.

Une fois les points et les avantages associés consommés dans leur intégralité, le nombre de points du client sur le compte fidélité repart à 0.

Pour bénéficier de cette remise, le Membre doit :

- Dans le cas d'une réservation sur www.terracamps.com, choisir sa physical card « Terracamps Family » lors de l'étape de paiement.
- Dans le cadre d'une réservation directement auprès du camping : indiquer son numéro de Physical card « Terracamps Family » lors de sa réservation
- Dans le cadre d'un séjour non réservé : présenter son numéro de physical card « Terracamps Family »

Les consommations suivantes ne sont pas éligibles à la consommation des points :

- Les frais d'électricité
- Les frais de dossier
- La garantie annulation
- La taxe de séjour
- Restauration ;
- Vente de prestations extérieures au camping (billetterie, activités extérieures, ou toute autre prestation délivrée par un autre organisme que le camping) ;
- Contrat résidentiel.
- Les forfaits curistes
- Les séjours effectués pour un motif professionnel
 - Les séjours « de groupe. En cas d'annulation du séjour, les points débités lors de la réservation du séjour pour bénéficier d'une remise ne peuvent faire l'objet d'une quelconque restitution.

8. STATUTS ET AVANTAGES SPECIFIQUES

Les membres du programme Terracamps Family se verront attribuer un « statut » en fonction du nombre de séjours effectués chez Terracamps depuis 3 ans (36 mois), sur les 3 dernières saisons. Le statut des membres est actualisé automatiquement chaque année en novembre.

Campeur découverte

Statut de tout client ayant créé son compte fidélité.

Campeur fidèle

Campeur ayant fait au moins 3 séjours sur les 3 dernières années (les 3 séjours doivent être réalisés sur 3 saisons différentes).

Campeur ambassadeur

Campeur ayant fait au moins 5 séjours sur les 3 dernières années (dont 3 séjours au moins réalisés sur 3 saisons différentes).

Les campeurs disposant des statuts « Campeur fidèle » et « Campeur ambassadeur », bénéficient d'avantages spécifiques lors de leurs séjours dans nos campings.

Avantage « Campeur fidèle » : 1 gobelet Terracamps + 1 stylo

Avantage « Campeur Ambassadeur » : 1 produit local

9. PASSAGE DE LA CARTE DE FIDELITE AU PROGRAMME DE FIDELITE TERRACAMPS FAMILY

Tout client disposant d'une carte de fidélité Terracamps en cours de validité avec 3 tampons, se verra appliquer les avantages liés à cette dernière (voir conditions d'utilisation de la carte de fidélité).

Tout client disposant d'une carte de fidélité Terracamps en cours de validité avec 2 tampons, se verra créditer 1000 points sur son compte de fidélité.

Tout client disposant d'une carte de fidélité Terracamps en cours de validité avec 1 tampon, se verra créditer 500 points sur son compte de fidélité.

A l'issue de ce processus, la carte de fidélité deviendra caduque, et ne pourra plus donner droit aux avantages initialement prévus dans les conditions d'utilisation lui étant liées.

Aucune nouvelle carte de fidélité ne pourra être délivrée à compter du 8 avril, soit le jour de mise en fonctionnement du programme de fidélité « Terracamps Family », et aucun nouveau tampon ne pourra y être appliqué.

10. RÉCLAMATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME TERRACAMPS FAMILY

Si un Membre constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de points soit ajusté sur présentation de sa facture acquittée dans un délai de 2 mois à compter de sa réclamation par email à : contact@terracamps.com

11. RÉSILIATION ET RESPONSABILITÉ

11.1. Résiliation à l'initiative du Membre

Le Membre peut décider à tout moment de ne plus faire partie du programme. Pour cela, le membre du Programme « Terracamps Family » doit envoyer un email à contact@terracamps.com indiquant qu'il souhaite résilier son adhésion. Sa radiation sera effective dans le mois suivant sa demande.

11.2. Résiliation à l'initiative de Terracamps

Toute utilisation contraire aux conditions générales d'utilisation du Programme « Terracamps Family » pourra entraîner l'exclusion du Membre du programme « Terracamps Family » à l'initiative de Terracamps.

11.3. Effets de la résiliation : La résiliation entraîne la fin de l'adhésion du Membre au Programme « Terracamps Family » et la suppression de la totalité des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Membre.

12. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits, consultez notre Politique de Protection des Données en cliquant [ici](#).

13. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET LOI APPLICABLE

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'Utilisation par le Membre. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation peuvent être modifiées. Le Membre sera préalablement informé des nouvelles conditions générales d'utilisation par tout moyen approprié (site internet, email, communication affichée dans les établissements du réseau Terracamps etc.) dans un délai de trente (30) jours avant leur entrée en vigueur de façon à ce qu'il puisse dans ce délai, mettre un terme à son adhésion. En l'absence de résiliation et au terme de ce délai de trente (30) jours, les nouvelles conditions générales d'utilisation prévaudront sur toute version antérieure et seront applicables. En tout état de cause, les présentes Conditions Générales prévalent sur tout texte antérieur. En cas de litige entre le Membre et Terracamps qui ne serait pas résolu à l'amiable, il saisira le tribunal compétent. Ce système est la propriété de Terracamps, et nous nous réservons le droit de modifier ou suspendre le programme de fidélité sans préavis.